

LUNDI 11 FÉVRIER 2019

# SIMPLIFIER le PROCESSUS de SCOLARISATION

Restitution concertation  
Commission éducation scolarité  
du CNCPH



## Cadre général

- L'école inclusive
- L'importance d'avoir une vision globale
- Les travaux antérieurs : une contribution du CNCPH au chantier sur l'école inclusive (2018), 46 recommandations
- Les thématiques 2019 : attendus des familles et des associations pour une scolarisation de qualité ; simplifier le processus de scolarisation
- Le point d'étape de la concertation

## Les principes

### → Un enjeu de simplification...

- faciliter et simplifier l'accès aux adaptations et compensations dans le respect du droit des élèves et des familles ;
- garantir l'effectivité des mesures et des plans de l'obligation scolaire, par la validation par la MDPH du plan de scolarisation ;
- assurer la dissociation du lieu d'élaboration du PPS et du lieu de mise en œuvre comme principe mobilisable par les familles ;
- permettre l'accompagnement des parents dans le respect du projet familial, l'information des familles ;

### → ... qui appelle des groupes de travail, des traductions législatives et réglementaires...

## Les propositions

→ Un document unique, que nous souhaitons sous forme de « plan de scolarisation » reprenant les réponses de droit commun et de droit spécifique, des éléments d'évaluation, les aménagements et adaptations pédagogiques, les orientations relatives au parcours des élèves en situation de handicap.

→ Il concerne également les temps périscolaires.

→ Il est élaboré par un groupe de travail sur les outils associant la DGESCO, la DGCS, le CNCPH, la CNSA, l'Association des directeurs de MDPH.

- **Un processus simplifié** qui allie réponses et mises en œuvre immédiates des aménagements et adaptations pédagogiques au sein de l'école, et réponses compensatoires **garanties par une opposabilité du document unique via la MDPH.**
- **Ce processus tient compte de l'allongement de la durée de notification.**
- **Un groupe de travail sur le suivi des PIAL pour élaborer un cahier des charges et donner une perspective à la coopération sur le terrain en lien avec la transformation de l'offre médico-sociale.**
- **Une cellule aide handicap école territorialisée.**
- **Un guide de la CNSA sur les droits des élèves et de leurs familles.**
- **L'augmentation du nombre d'enseignants référents et la précision de leur mission.**

## Autres Propositions issues de la contribution du CNCPH

### École inclusive, états des lieux, réflexions et recommandations, avril 2018

- **Intégrer une formation sur l'école inclusive et les besoins des élèves à besoins éducatifs particuliers** dans la formation initiale de tous les personnels de l'éducation (personnels de direction, enseignants, personnels d'orientation, coordonnateurs d'ULIS, d'administration...) quel que soit le ministère de rattachement, y compris les acteurs qui dépendent d'autres tutelles (ATSEM, animateurs...).
- **Inclure dans tous les concours de recrutements** des questions sur l'école inclusive, comme cela se fait pour le concours de recrutement des professeurs des écoles.
- **Favoriser la mise en œuvre de formations communes partagées**, rassemblant l'ensemble des acteurs au sein de l'école (personnels de direction, enseignants, ATSEM, partenaires extérieurs, mais aussi parents).
- **Favoriser la mise en œuvre de formations conjointes** sur le principe de la coopération entre le secteur éducatif et le médico-social.
- **Organiser les partenariats institutionnels entre ARS et Éducation nationale** par voie de convention dans toutes les régions pour piloter la coopération entre acteurs de terrain.
- **Intégrer dans le Système d'information national des MDPH** les outils permettant la construction de vrais plans de scolarisation.
- **Désigner un référent scolarisation identifié et responsable par élève en situation de handicap**, de son entrée en maternelle jusqu'à sa sortie de formation, quel que soit le moment de cette sortie (y compris formation professionnelle) avec évaluation du parcours (processus et résultat).

- **Mettre en œuvre une production de documents pédagogiques adaptés** à la hauteur des besoins identifiés en s'appuyant sur les recommandations du rapport IGAS N°2016-081R/IGAENR N°2016-105/IGAC N°2016-40 – Édition adaptée.
- **Imposer l'utilisation des référentiels RGAA et Accessiweb** à l'ensemble des acteurs éducatifs développant des ressources numériques via Internet, intégrer des clauses autour de l'accessibilité universelle dans les cahiers des charges des appels d'offres lancés par l'Éducation nationale autour des ressources et outils pédagogiques numériques.
- **Dédier des salles** dans toute nouvelle construction en vue d'implanter une UEE ou UEMA mais aussi de faciliter les interventions des professionnels dans l'école.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Contact presse  
01 55 55 30 10  
[spresse@education.gouv.fr](mailto:spresse@education.gouv.fr)

